

Rapport concernant le Préavis Municipal no 7/2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Général,

Suite à la séance d'information du 30 août 201⁸ à Avenches du Groupement Forestier Broye-Vully durant laquelle nous avons été informés de la nécessité de la création de ce groupement, la commission s'est réunie le 10 septembre pour procéder à l'examen du projet et du préavis municipal.

Le groupement forestier Payerne-Avenches et la Corporation forestière de la Basse-Broye projettent de fusionner au 1^{er} janvier 2019 dans un but d'uniformiser la gestion des forêts ainsi que des processus.

La gestion des forêts se faisait avant selon des directives différentes. Afin d'uniformiser les possibles différences entre les législations et les manières de procéder des deux cantons, le groupement a décidé de travailler sous les directives de la loi fédérales de gestion des forêts (LFo).

Toutes les communes auront 1 délégué qui possèdera une voix, plus 1 voix par tranche entamée de 50 ha. Chevroux aura le droit à 2 voix car nous possédons 14ha. Un délégué ne pourra pas avoir plus de 4 voix.

La part annuelle de financement des travaux sous bail se monte à CHF 3500 contre 6315.80 en 2017. S'ajoute à cela une participation initiale de CHF 7800 pour les besoins financiers nécessaires au démarrage du Groupement, qui ne nous concerne pas car le Groupement Forestier Payerne-Avenches la prend en charge.

Au vu de ce qui précède et du préavis municipal no 07/2018, portant sur le projet de Groupement Forestier Broye-Vully, la commission en charge de l'examen propose au Conseil Général :

- d'autoriser la municipalité à accepter la dissolution du groupement forestier Payerne-Avenches (GPA)
- d'autoriser la municipalité à conclure un nouveau contrat de bail à ferme avec le futur groupement forestier Broye-Vully (GFBV)
- d'accepter le préavis

Au nom de la commission.

Gael Moret

Jean-Daniel Mayor

René Bonny